



## COMMUNIQUE DE PRESSE

La CEDEAO prend acte de la signature, le lundi 6 juin 2022, par les Autorités maliennes, d'un décret prolongeant de 24 mois la période de transition dans le pays.

Elle regrette que cette décision ait été prise à un moment où les négociations se déroulent encore, en vue de parvenir à un consensus.

Le Médiateur de la CEDEAO poursuivra les échanges avec les Autorités du Mali, en vue de parvenir à un chronogramme mutuellement acceptable de transition, permettant d'assurer un soutien de la CEDEAO.

Abuja, le 7 juin 2022